

CSA-A 29 juin 2026

Questions et vœux CGT - AESH

Question n°3 de la CGT éduc'action : groupe de travail AED/AESH

Un groupe de travail AED/AESH s'est tenu le 20 mars dernier. Des documents ainsi que des compléments de réponses à nos questions devaient nous être envoyés à l'issue de ce GT. Nous vous avons envoyé un mail de rappel le 15 juin dernier. Pouvez-vous nous faire parvenir rapidement ces éléments ?

Question n°4 de la CGT éduc'action : Déploiement des PAS : quelles garanties pour les AESH souhaitant conserver les conditions actuelles de leur contrat ?

Dans le contexte de la coexistence actuelle des PIAL et des PAS, et alors que les PAS demeurent à ce jour un dispositif expérimental dont la généralisation n'a pas été adoptée par le Parlement (rejetée par trois fois), nous souhaitons obtenir une clarification sur les conséquences du passage en PAS de certains PIAL sur l'académie de Clermont-Ferrand.

Pouvez-vous confirmer que :

- les AESH qui ne souhaitent pas voir leurs conditions d'emploi modifiées pourront poursuivre leurs fonctions dans le cadre des dispositions actuellement prévues par leur contrat ;
- le refus d'intégrer un PAS n'aura aucune conséquence défavorable sur le maintien du contrat, de l'affectation ou des missions exercées.
- le refus de signer un avenant au contrat pour passer du PIAL au PAS ne sera pas un motif de licenciement

Question n°5 de la CGT éduc'action: Jours de fractionnement pour les AESH.

Lors de l'audience du 9 juin dernier, le Secrétaire Général académique s'est engagé à se prononcer sur les modalités d'application du droit aux jours de fractionnement pour les AESH. Quelle est sa décision ?

Vœu n°8: Affectation des AESH

Le CSA académique demande au rectorat un respect des souhaits du personnel AESH qui ne souhaite pas travailler dans les établissements privés. Dans le cadre de la mise en place des PAS, une modification géographique a eu lieu pour les PIAL et les PAS, intégrant ainsi les établissements privés dans ces zones possibles de travail. Un refus d'affectation dans un établissement privé ne devra pas être considéré comme un motif de licenciement pour l'employeur.

Voeu n°9 : Jours de fractionnement

Le CSA académique demande au rectorat une application des jours de fractionnement pour le personnel AESH et AED , que ces jours soient à prendre quand elles et ils le souhaitent, sans rattrapage d'heures avec maintien du salaire conformément à la loi.